

# BF1 à 3

---

Brevets Fédéraux 1er, 2ème  
et 3ème degrés

---

2022

INFAN FFN



## PRESENTATION

Les Brevets Fédéraux (BF) sont les diplômes bénévoles de la Fédération française de natation. Ils ne permettent pas d'encadrer contre rémunération. Ils s'adressent aux licenciés souhaitant intervenir à titre bénévole au sein d'un club FFN.

Le BF1 est constitué des unités capitalisables (UC) ci-dessous :

- Encadrer un groupe en sécurité (30 heures minimum)
- Contribuer à la gestion des licenciés (15 heures minimum)

Un stage en situation au sein d'une structure d'accueil d'au moins 40 heures doit également être réalisé.

Le BF2 est constitué des unités capitalisables (UC) ci-dessous :

- Conduire les apprentissages sportifs (65 heures minimum)
- Conduire un projet d'action (55 heures minimum)

Un stage en situation au sein d'une structure d'accueil d'au moins 160 heures doit également être réalisé.

Le BF3 est constitué de l'unité capitalisable (UC) ci-dessous :

- Accompagner un stagiaire en formation (30 heures minimum)

Un stage en situation au sein d'une structure d'accueil d'au moins 180 heures doit également être réalisé.

Il est possible de suivre l'unité capitalisable de votre choix : elles sont indépendantes les unes des autres. Toutefois, pour valider un Brevet Fédéral, il faut avoir validé toutes les unités capitalisables qui le composent.

## PRE-REQUIS A L'ENTREE EN FORMATION

Les pré-requis pour accéder aux formations des Brevets Fédéraux sont les suivants :

- Avoir 15 ans minimum au 31 décembre de l'année de la formation ;
- Etre licencié(e) à la Fédération française de natation ;
- Etre titulaire a minima du PSC1 ou son équivalent, au plus tard lors des pré-requis à la mise en situation pédagogique.

Les ERFAN vérifient que le candidat possède ces pré-requis.

## POSITIONNEMENT ET ALLEGEMENTS DE FORMATION

### **A l'entrée en formation :**

Il est possible de bénéficier d'allègements de formation en fonction de votre expérience. Un plan individuel de formation sera formalisé après le passage du positionnement, avant le démarrage de la formation.

Aucun allègement n'est possible pour la partie en alternance.

### **Après la formation :**

Toutes les unités capitalisables sont constitutives des diplômes du Moniteur Sportif de Natation et du BPJEPS Activités aquatiques et de la natation, qui permet d'encadrer contre rémunération. Ainsi, les titulaires de ces diplômes bénévoles peuvent bénéficier d'allègements de formation pour ces deux formations (cf. partie Allègements de formation MSN/BPJEPS).

## **PRE-REQUIS A LA MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE**

Avant de débiter en autonomie le stage en situation pédagogique, le stagiaire doit répondre à des exigences minimales dans les domaines de la sécurité et si nécessaire de la pédagogie.

**Tant que le stagiaire n'a pas acquis ces compétences minimales, il ne peut être qu'observateur sur son stage en situation pédagogique. Par conséquent, il ne peut pas être autonome dans son activité ou sur un groupe. Avant la validation institutionnelle des prérequis à la mise en situation pédagogique, le tuteur est seul responsable de son groupe.**

Vous trouverez ci-dessous les pré-requis nécessaires pour chaque unité capitalisable.

<b>Unité Capitalisables</b>	<b>Compétences sur les PRMSP</b>	<b>Epreuves permettant de vérifier les compétences sur les PRMPS</b>
<b>Encadrer un groupe en sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• porter secours au pratiquant</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Test de sécurité</li></ul>
<b>Contribuer à la gestion des licenciés</b>	Aucune	Aucune
<b>Conduire les apprentissages sportifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• porter secours au pratiquant</li><li>• conduire une séance en sécurité face à un public</li><li>• évaluer les risques prévisibles liés à la pratique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Test de sécurité</li><li>• Conduite de séance et entretien</li></ul>
<b>Conduire un projet d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• porter secours au pratiquant</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Test de sécurité</li></ul>
<b>Accompagner un stagiaire en formation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• porter secours au pratiquant</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Test de sécurité</li></ul>

En référence au tableau précédent, il est procédé à la vérification des prérequis à la mise en situation pédagogique par l'organisation des épreuves décrites ci-dessous.

### **Epreuve 1 : Test de sécurité**

#### **Conditions de déroulement de l'épreuve :**

Durée de l'épreuve : 5' maximum par candidat.

Réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé ; l'utilisation de l'échelle est interdite) :

- départ libre du bord du bassin,
- un parcours en nage libre,
- une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre,
- une remontée du mannequin jusqu'à la surface,

- un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres,
- la sortie de l'eau de la victime.

**A Noter :** le candidat ayant satisfait au test de sécurité lors de son entrée en formation, dans les 3 mois précédant le début de la formation est dispensé de l'épreuve 1 des prérequis à la mise en situation pédagogique.

## **Epreuve 2 : Séance pédagogique suivie d'un entretien**

### **Conditions de déroulement de l'épreuve :**

#### Durée de l'épreuve :

- Séance : 20 minutes minimum
- Entretien : 15 minutes maximum

#### Effectif de participants : 6 minimum

#### 1) Séance pédagogique :

Conduite d'une séance pédagogique de 20 minutes minimum. Cette séance se déroule dans la structure d'alternance du stagiaire avec comme public support un groupe d'enfants ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs.

Si nécessaire, le candidat aménage au préalable les zones d'évolution de manière à assurer la sécurité des pratiquants et des tiers.

#### 2) Entretien à partir de la séance, portant sur la capacité du candidat à :

- Assurer la sécurité des pratiquants de son groupe,
- Evaluer les risques prévisibles liés à la pratique dans le cadre de l'acquisition des apprentissages sportifs.

## **ALTERNANCE EN STRUCTURE**

Le rôle de l'alternance est de permettre la confrontation de la réalité concrète du métier avec l'ensemble des connaissances acquises au cours du temps et de leur mise en application.

La formation en alternance se nourrit de l'expérience du stagiaire au sein de son lieu d'exercice. En conséquence, elle doit être organisée par sessions de formation de courte durée permettant de favoriser la prise en compte de ce retour d'expérience.

Vous trouverez ci-dessous les volumes horaires minimaux pour chaque Brevet Fédéral :

- BF1 : 40 heures de formation en alternance au minimum
- BF2 : 160 heures de formation en alternance au minimum
- BF3 : 180 heures de formation en alternance au minimum

Vous trouverez ci-dessous les contenus et volumes horaires de formation en alternance pour chaque unité capitalisable :

- UC Contribuer à la gestion des licenciés : un minimum imposé de 10 heures consacrées au sein de la structure, à l'accueil du public, le suivi et la gestion administrative des différents groupes
- UC Encadrer un groupe en sécurité : un minimum de 30 heures sur l'encadrement et l'accompagnement d'un groupe en stage. Sur cette partie, le stagiaire en formation prépare un stage à l'extérieur de la structure, gère l'organisation du stage, assure la gestion du groupe en stage et élabore un dossier relatif au bilan de l'accompagnement du stage. L'élaboration de ce dossier correspondant à une des épreuves certificatives de cette unité capitalisable.

- UC Conduire les apprentissages sportifs : un minimum de 90 heures auprès d'un ou plusieurs groupes ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs. Un minimum de 30 heures consacrées à la conception, la conduite et l'évaluation d'un projet d'action au sein de la structure (organisation d'une soirée d'animation, d'une action porte ouverte, d'un loto, d'une action dans le cadre de la nuit de l'eau...).
- UC Accompagner un stagiaire en formation : un minimum de 20 heures consacrées à la mission de tuteur au sein d'une structure fédérale.

## TUTORAT

Tout stagiaire en Brevet Fédéral doit avoir un tuteur.

### Conditions de qualification du tuteur :

Pour toutes les unités capitalisables, le tuteur doit :

- Etre titulaire d'un BF3 au minimum ;
- Avoir une expérience d'encadrement d'au moins 1 an ;
- Etre majeur(e) ;
- Etre agréé(e) par l'ERFAN.

Les conseillers techniques sportifs (CTS) peuvent être tuteur sur toute formation fédérale.

## EPREUVES DE CERTIFICATION

Pour valider l'obtention d'une unité capitalisable, il faut passer les épreuves de certification de cette unité capitalisable.

Vous trouverez ci-dessous la liste des épreuves pour chaque UC. Le détail des épreuves est disponible auprès de l'INFAN ([infan@ffnatation.fr](mailto:infan@ffnatation.fr)) :

### **UC Encadrer un groupe en sécurité :**

Epreuve n°1 : Test de sécurité

Epreuve n°2 : Epreuve physique

Epreuve n°3 : Entretien

Epreuve n°4 : Dossier relatif au bilan de l'accompagnement d'un déplacement ou d'un stage

### **UC Contribuer à la gestion des licenciés :**

Epreuve n°1 : Epreuve orale

Epreuve n°2 : Mise en pratique d'une gestion administrative des pratiquants

### **UC Conduire les apprentissages sportifs :**

Epreuve n°1 : Epreuve pédagogique

### **UC Conduire un projet d'action :**

Epreuve n°1 : Mise en pratique d'une gestion technique

Epreuve n°2 : Création d'un support de communication

Epreuve n°3 : Présentation par le stagiaire de son projet d'action, suivie d'un entretien

## **UC Accompagner un stagiaire en formation :**

Epreuve n°1 : Entretien

### **FORMATION CONTINUE**

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour tous les titulaires d'un Brevet Fédéral, afin de leur permettre de conserver les prérogatives liées à leur diplôme. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

La formation continue des brevets fédéraux intègre deux volets : sauvetage & sécurité et connaissances pédagogiques.

#### **Pour la partie sauvetage et sécurité, les stagiaires peuvent :**

- En se rapprochant de l'ERFAN, s'inscrire sur la ou les ½ journée(s) d'étude de cas concrets prévues dans le cadre de la formation initiale des BF. Formation donnant lieu à la délivrance d'un certificat de réalisation ;
- Suivre une ½ journée spécifique formation sauvetage et sécurité organisée par l'ERFAN ou l'INFAN ;
- Faire valoir, par la production d'un certificat de réalisation, auprès de l'ERFAN, la formation continue PSE 1 si celle-ci se déroule en piscine à partir de l'étude de cas concrets et si celle-ci **intègre la réalisation du test de sécurité (A faire apparaître sur le certificat de réalisation).**

#### **Pour la partie connaissances pédagogiques, les stagiaires peuvent :**

- Faire valoir, par la production d'un certificat de réalisation, auprès de l'ERFAN toutes actions de formation organisée sur le territoire national (qu'il s'agisse d'actions organisées à l'échelon départemental, régional, national, y compris des actions organisées par les disciplines ex colloque natation artistique etc..) en lien avec le niveau de compétences du Brevet fédéral visé.

Ainsi, toute action de formation (colloque, séminaire, congrès...) peut, à la demande du stagiaire auprès de l'organisme de formation organisateur de l'action de formation, faire l'objet de la délivrance d'un certificat de réalisation faisant apparaître le thème, le lieu, la date, le volume horaire lorsqu'il n'y a pas de délivrance d'un Brevet fédéral.

Cette formation continue comprend, pour chacun des 3 Brevets fédéraux (BF1, BF2 et BF3) :

- 3 heures sur une partie « sauvetage et sécurité » :
  - o en piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique à partir de cas concrets de simulations d'accidents,
- 4 heures sur une partie « connaissances pédagogiques » correspondant au niveau de compétences du Brevet fédéral visé.

### **LIEUX DE FORMATION**

Les Brevets Fédéraux 1 à 4 sont mis en œuvre en régions par les **Ecoles Régionales de Formation des Activités de la Natation (ERFAN)**. Nous vous invitons à prendre contact avec l'Ecole de votre région pour étudier votre projet de formation.

Elles pourront vous renseigner sur les formations proposées, les dates, coûts et lieux. Vous trouverez ci-dessous le lien vers l'annuaire des ERFAN :

<https://ffnatation.fr/annuaire/erfan>

## CONTACTS

Pour toute information complémentaire, vous pouvez également joindre l'Institut National de Formation des Activités de la Natation, organisme de formation de la Fédération : [infan@ffnatation.fr](mailto:infan@ffnatation.fr) / 01.70.48.45.21.